

*Loi sur les soins médicaux*

Le ministre des Transports (M. Lang) a décrété des mesures sans consulter les diverses régions. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne consulte pas davantage les provinces dans ces domaines qui les touchent s'il espère jamais arriver à une certaine harmonie. Le gouvernement fédéral veut économiser grâce à la mesure législative que nous étudions. C'est compréhensible. Je me demande, cependant, pourquoi il n'étudie pas le domaine des coûts hospitaliers parce que, sans erreur, environ 80 p. 100 du coût total des soins médicaux sont dus aux soins hospitaliers ou institutionnels alors que les services des médecins représentent seulement 20 p. 100 du coût total.

A mon avis, il y a quelque chose qui ne va pas quand les coûts de chambre et pension dans les hôpitaux dépassent \$100 par jour. Le gouvernement fédéral devrait se pencher là-dessus. Il devrait voir s'il y a un moyen de réduire le coût élevé qu'il paie actuellement pour les services de soins intensifs dans les hôpitaux dans le cadre de ces ententes de partage des coûts. Je ne crois pas que ce bill tienne compte des coûts hospitaliers. Il ne s'applique qu'à 20 p. 100 du total que représentent les services des médecins. Nous devons aussi nous demander si les contrôles dans ce domaine sont justifiés. J'aimerais citer un extrait du mémoire de l'association des médecins de l'Alberta:

Avant d'examiner les répercussions des plafonds imposés sur les contributions fédérales pour l'Alberta, il vaut la peine de déterminer si, en fait, les contrôles sont justifiés. Dans son exposé budgétaire, M. Turner a déclaré que, l'année dernière, les contributions fédérales versées aux provinces pour les programmes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux avaient dû être augmentées de 19,8 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'association de médecins de l'Alberta a ensuite signalé que la moyenne des coûts de soins médicaux par habitant pour les dix grandes provinces n'avait augmenté que de 5,9 p. 100 de l'année financière terminée le 31 mars 1973 à l'année financière terminée le 31 mars 1974. J'espère que le ministre tâchera de donner des explications pour justifier cet écart appréciable entre les chiffres. Le gouvernement fédéral déclare qu'il a dû augmenter sa contribution de 19,8 p. 100 par rapport à l'année précédente, alors que l'association des médecins de l'Alberta fait remarquer que les coûts de soins médicaux par habitant pour les dix provinces ne se sont accrus que de 5,9 p. 100 pour l'année financière. Je demande au ministre de nous expliquer cet écart dans la déclaration qu'il fera à la fin de ce débat et de nous dire pourquoi il y a une différence de quelque 14 p. 100 entre les deux estimations, celle du ministre des Finances et celle de l'association des médecins de l'Alberta.

● (1620)

J'ai aussi demandé au ministre quel effet produira le bill sur l'ensemble de la recherche médicale. Des coupures considérables devront être pratiquées à ce chapitre, me semble-t-il. Il importe, je pense, de répéter certaines déclarations faites par les députés qui m'ont précédé dans le présent débat, car elles revêtent une importance considérable pour l'étude du bill C-68. Les quelques commentaires que je voulais ajouter ont déjà été éloquentement présentés par un de mes collègues, compagnon de classe de 1974, empêché aujourd'hui parce que sa femme est malade. Je voudrais citer un passage du discours prononcé par le député d'Oxford (M. Halliday) et consigné au hansard du 30 janvier 1976, à la page 10499. Il a dit:

... La philosophie du gouvernement semble être que, plus il contrôlera l'individu, mieux les Canadiens vivront. Au cours des siècles, cette philosophie s'est révélée fautive. Les civilisations qui ont favorisé cet état de choses ont connu la pire déchéance. J'espère que le gouvernement jugera bon de commencer à réviser sa politique qui enlève toute responsabilité à l'individu chez nous.

[M. Elzinga.]

Le gouvernement élève sa suffisance au rang de philosophie et estime connaître ce qui convient à l'individu moyen mieux que l'individu lui-même; le bill à l'étude est un bel exemple de cette attitude. Notre premier ministre (M. Trudeau) a maintes et maintes fois énoncé cette philosophie, mais, comme le député d'Oxford l'a signalé, elle s'est révélée fautive par le passé. J'espère aussi que le gouvernement reconnaîtra ses erreurs et songera à modifier le bill. Le mercredi 28 janvier, notre porte-parole a répondu au ministre au sujet de ce bill. Je crois qu'une partie de ses propos méritent d'être répétés. Le député d'Athabasca (M. Yewchuk) a dit:

Le gouvernement libéral qui est malheureusement au pouvoir favorise depuis fort longtemps l'affrontement des divers groupes, qu'il s'agisse des provinces, des groupes professionnels, des syndicats, des entreprises ou des simples citoyens. Ce bill représente une fois encore un affrontement provocateur avec les provinces et les groupes professionnels chargés d'assurer les soins médicaux aux Canadiens. L'attitude actuelle du gouvernement à cet égard est scandaleuse. Ce bill représente une mesure unilatérale du gouvernement fédéral. Il est arbitraire, car il a été présenté sans consultation valable avec les provinces. De fait, il révèle le peu de cas qu'on fait de l'avis des provinces en ce qui concerne les accords fédéraux-provinciaux.

Le député d'Athabasca, qui est le critique et le porte-parole de notre parti sur ces questions, a reçu peu de compliments pour les observations qu'il a faites à propos de ce bill. A mon avis, il a prouvé sa compétence dans ce domaine, et c'est pour moi un honneur que d'être son collègue de ce côté-ci de la Chambre. Il est intéressant de noter que même le chef du NPD a félicité notre critique de son discours, en ces termes que je cite:

Madame l'Orateur, j'aimerais dire en commençant qu'il est regrettable que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) n'ait pas écouté les remarques du député d'Athabasca (M. Yewchuk), et c'est malheureux parce que le député nous a servi un des meilleurs discours sur le sujet de l'assurance-maladie que j'aie jamais entendus n'importe où, à la Chambre des communes ou ailleurs...

Il a abordé ce problème très sérieux avec beaucoup de compréhension et de compétence...

Malheureusement, le ministre n'a pas porté la moindre attention pendant que le porte-parole officiel de l'opposition s'acquittait d'une tâche si remarquable...

C'est malheureux, madame l'Orateur, et c'est révélateur de l'attitude du ministre qui n'a tenu aucun compte du porte-parole officiel du parti conservateur, tout comme il n'a tenu aucun compte depuis un an des ministres de la santé des diverses provinces.

Au cours d'une tournée dans ma circonscription, je suis tombé sur un de mes bons amis, médecin à Fort Saskatchewan, le Dr Sheppard, qui reçoit le hansard tous les jours. Il a dit qu'il trouvait brillante l'intervention que notre critique avait faite au nom du parti conservateur. Il est évident, surtout dans notre région, que le gouvernement actuel aime la confrontation. Nous espérons éclaircir cette question aux Communes, mais, malheureusement, les remarques que nous espérons faire au ministre ou au gouvernement n'ont trop souvent aucune suite.

Pour terminer, madame l'Orateur, j'aimerais rendre hommage une fois de plus à notre critique, le député d'Athabasca, en citant un extrait de l'intervention du chef de notre parti au cours du débat. Comme en témoigne le hansard du 30 janvier 1976, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a dit ceci:

Je n'ai pas pu venir entendre le député d'Athabasca (M. Yewchuk) non plus, mais j'ai lu son discours avec beaucoup d'intérêt. J'ai trouvé que ses propos sur ce sujet ne manquaient ni d'intelligence ni de force.

Le député d'Athabasca a dit à peu près tout ce qu'on pouvait dire du bill lorsqu'il l'a décrit comme une mesure arbitraire et unilatérale du gouvernement fédéral...

Le gouvernement cherche à plafonner de façon unilatérale, non pas le prix de revient de l'assurance-santé, mais sa propre participation au financement d'un programme qu'il a lui-même obligé les provinces à créer et à administrer. Madame l'Orateur, je pense qu'on peut sans